



Challenge des RAIDS d'ORIENTATION NORMANDS

Règlement du challenge

En s'engageant sur le Challenge des Raids d'Orientation Normands, tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Article 1 - Présentation

Le challenge des Raids d'Orientation Normands est un challenge piloté par la ligue de Normandie de course d'orientation. Il regroupe plusieurs courses d'orientation nocturnes, toutes en Normandie. Le challenge est constitué de 6 manches organisées par 6 clubs différents et une finale, organisée par la ligue. C'est un championnat individuel ouvert à tous. Pour participer au challenge, il suffit de participer à une seule des étapes.

Article 2 - Les étapes 2017-2018

Les étapes sont :

- La « Vir'E Nocturne » des Virking'Raid (samedi 4 novembre 2017),
- Le « Rando raid du Père Noel » des Petits suisses Normands (samedi 16 décembre 2017),
- La « Çatedit night fever » des Vikazim (13 janvier 2018),
- Le « RAID'obs » du Club des Boucles de la Seine (20 janvier 2018),
- La « Noct'O Caennaise » de l'Orientation Caennaise (27 janvier 2018),
- La « Course des Pèlerins » du TCVAl (10 février 2018).

La finale, organisée par la ligue de Normandie de CO, aura lieu le dimanche 18 février 2018. Cette course, ouverte à tous, se déroulera de jour par équipe jusqu'à 4 coureurs sur un circuit de niveau jaune et de type longue distance.

Article 3 – Catégorie, Classement et système de points

Le classement est individuel même si les courses se font en équipes.

Le challenge propose deux catégories : HOMME – FEMME.

Le challenge possède trois classements en fonction de la longueur des épreuves :

RAIDEUR – ORIENTEUR – NOCTAMBULE

L'âge minimum requis pour participer dans chacun des classements est laissé à l'appréciation du club organisateur. Pour les clubs affiliés à la FFCO, le règlement des compétitions précise qu'un licencié FFCO HD/14 et plus peut participer sur des circuits allant jusqu'à 90 minutes sans être accompagné d'un majeur.

Les 3 classements sont indépendants : les points remportés dans un classement ne sont pas convertibles dans un autre classement. Chaque étape du challenge propose au minimum une course pour chaque classement. Il est possible, pour un club, de proposer plusieurs courses sous la même dénomination (exemple : « orienteur »), un coefficient sera alors appliqué suivant la difficulté de chacune des courses (1 pour orientation difficile ; 0,5 pour orientation facile).

Chaque manche du challenge rapporte un nombre de points dépendant du classement du participant et de la course.

Les **4 meilleurs résultats** sont pris en compte sur les 6 raids de nuit **en ajoutant le résultat de la Finale** (du dimanche 18 février) pour le classement final. Le vainqueur de chaque classement est celui qui a le plus de points après la dernière course.

Le nombre de points à chaque étape est déterminé de la manière suivante :

Classement RAIDEUR : $1000 * \text{Temps du Vainqueur} / \text{Temps du participant}$.

Classement ORIENTEUR : $1000 * \text{Temps du Vainqueur} / \text{Temps du participant}$.

Classement NOCTAMBULE : $1000 * \text{Temps du Vainqueur} / \text{Temps du participant}$.

Article 4 - La charte qualité et développement durable

Les organisateurs s'engagent à proposer des circuits d'orientation de qualité sur des cartes aux normes IOF dont les droits de reproduction seront payés à leur propriétaire. D'autres formats (photographique, IGN, ...) pourront être proposés à la condition qu'il représente moins de 33 % de l'épreuve.

Dans une démarche éco-responsable, les participants aux différentes courses sont encouragés à organiser du covoiturage. Les coureurs vont avoir accès à des espaces protégés, préservés, parfois privés, pour lesquels les organisateurs ont négocié afin d'avoir les autorisations d'accès, nous comptons sur les participants pour respecter ces espaces (ne pas jeter de débris, ne pas passer par des zones interdites, ne pas escalader des murs ou ne pas traverser des clôtures).

Article 5 - Chronométrage

Pour la garantie de l'équité, chaque étape du Challenge des Raids d'Orientation Normands utilise un système de chronométrage électronique (Sport-Ident). Des doigts électroniques pourront être fournis sur place.

Il est de la responsabilité de chaque concurrent de veiller lors de ses inscriptions aux différents raids qu'il utilise toujours la même orthographe pour son nom et son prénom. Il est demandé d'utiliser un tiret et pas un espace pour séparer les noms ou les prénoms composés.

Les organisateurs doivent envoyer les résultats selon le format défini par le responsable des classements. Pour chaque équipe il faut 6 colonnes :

NOM1 PRENOM1 - NOM2 PRENOM2 - NOM3 PRENOM3 - NOM4 PRENOM4 - CIRCUIT - TEMPS

Les colonnes 2, 3 et 4 peuvent être vides en fonction de la composition des équipes. Le nom des circuits sert à repérer entre Raideur, Orienteur et Noctambule. Les fichiers peuvent être du csv, ou tous formats de tableur (ods, xls, etc...). Il est conseillé pour les formulaires d'inscriptions, de séparer le Nom et Prénom dans 2 inputs différents, puis de faire la concaténation dans un tableur.

Les organisateurs s'engagent à fournir les résultats dans la semaine suivant leur épreuve afin de pouvoir afficher les résultats à jour à chaque épreuve.

Article 6 – Informatique et droit à l'image

Les fichiers dans lesquels figurent les renseignements communiqués lors des 7 épreuves du Challenge des Raids d'Orientation Normands sont soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 informatique et liberté. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès des organisateurs.

Sauf demande expresse contraire adressée par courrier aux organisateurs de chaque épreuve du challenge, vous autorisez les organisateurs à utiliser les photos et vidéos prises durant l'épreuve à des fins promotionnelles sur leurs sites internet ainsi que sur tout autre support. En outre, vous renoncez définitivement à réclamer aux organisateurs toutes formes de rémunérations et autres droits pour l'utilisation de ces images.

Article 7 - Assurances, autorisations

Toute personne, ou son représentant légal, qui participe à une des courses devra impérativement avoir sa propre assurance de responsabilité civile. Et par le fait même de son inscription, il dégage les organisateurs de toutes responsabilités et de toutes poursuites. Les organisateurs de chaque étape, s'engagent à avoir obtenu les autorisations spécifiques pour ce type d'épreuves auprès des propriétaires et gestionnaires des sites utilisés.

Pour participer à un raid organisé par un club affilié à la FFCO, il faut être muni d'une licence FFCO (Fédération Française de Course d'Orientation) ou d'un certificat médical datant de moins d'un an permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation en compétition.

Article 8 - Récompenses

Les premiers de chaque classement final et catégorie seront invités à la 1^{ère} étape à laquelle ils souhaitent participer l'année suivante. La ligue de Normandie de Course d'Orientation prendra en charge les frais de cette inscription.

Article 9 - Organisation

Le règlement de chacune des organisations du Challenge des Raids d'Orientation Normands prime sur ce règlement. Ce document, ainsi que celui de chaque organisation, peut être modifié sans préavis par les organisateurs.

Les organisateurs ne respectant pas le cahier des charges défini pourront se voir exclus de ce challenge.